

FRANCE

ORIGIN'
AIN

01

Charte d'adhésion



Initiée par le Conseil départemental de l'Ain en partenariat avec les acteurs économiques locaux (chambres consulaires, organisations professionnelles...), la démarche « Origin'Ain » s'inscrit dans la volonté de la collectivité de promouvoir les savoir-faire industriels et artisanaux des entrepreneurs de l'Ain.

Portée par un comité de labellisation constitué de représentants du Département et des acteurs économiques locaux (Chambres consulaires, organisations professionnelles,...), la démarche affirme la culture entrepreneuriale de l'Ain et la porte bien au-delà des frontières géographiques du territoire.

Le label a pour vocation d'incarner l'excellence de l'Ain et des entrepreneurs du territoire. Ce travail de valorisation assure la visibilité des entreprises participantes au travers de leurs productions, et la reconnaissance des entrepreneurs et des salariés qui contribuent à leur développement.

POURQUOI UN LABEL ?

Origin'Ain a vocation à porter l'image d'un territoire attractif au-delà de ses frontières géographiques afin :

- De renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire.
- De fédérer sous une même bannière les entrepreneurs du territoire.
- De contribuer, à travers leur ancrage territorial, à la valorisation de l'image de marque des produits labellisés.
- D'être un acteur volontariste qui répond à la demande croissante des consommateurs pour des produits ou services authentiques, à la traçabilité éprouvée et porteurs d'une identité.

Les réussites économiques, nombreuses dans l'Ain, restent encore méconnues ou peu utilisées dans la valorisation de l'image du territoire. Le dispositif proposé est un outil de mise en valeur des entreprises, de leur savoir-faire et des filières emblématiques de l'Ain.

En complément de la marque alimentaire « Saveurs de l'Ain », Origin'Ain vient positionner le territoire comme une terre d'excellence à fort potentiel de développement et de créativité.

Au-delà du cadre institutionnel, Origin'Ain fédère les acteurs économiques pour mieux valoriser l'éco-système économique, créer un message cohérent guidé par l'initiative et l'innovation et offrir un service qualitatif pour répondre aux besoins des entreprises.

POUR QUI ?

Pour les entreprises

Origin'Ain s'adresse à toutes les entreprises dont le siège social ou une succursale de production se trouve dans l'Ain et à tous ceux qui œuvrent pour le développement du territoire, sans distinction de taille, à la condition que les produits et les services bénéficiant du label soient produits ou transformés dans l'Ain (cf article 3 de la charte d'adhésion).

Pour les consommateurs

Contrepoint de la mondialisation dont l'un des effets est l'uniformisation des offres et des produits, l'affirmation de l'identité comme élément constitutif d'une marque ou d'une démarche correspond à une attente forte des consommateurs. Le rattachement à un territoire défini, porteur de sens et de valeurs, adossé à d'autres critères comme la traçabilité, les bonnes pratiques contribue à l'attractivité des marques et des produits. Origin'Ain a pour ambition d'être un label de valorisation économique.

POURQUOI ADHÉRER ?

La démarche est construite en collaboration étroite avec la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture et les acteurs économiques.

Les entreprises seront les premières à bénéficier des retombées directes et indirectes de la démarche Origin'Ain.

S'associer à Origin'Ain, c'est :

- Donner une plus grande visibilité au territoire.
- Devenir un acteur engagé en faveur de l'attractivité du territoire.
- Intensifier la valorisation des entreprises, de leur savoir-faire, de leurs produits ou de leurs services.
- Développer des réseaux.
- Bénéficier d'actions de promotion : salon professionnels, kit de communication offert, valorisation des entreprises adhérentes sur les supports du Département (réseaux sociaux, site internet...) et dans la presse.

ART. 1

LE PRINCIPE

L'adhésion à Origin'Ain est gratuite et volontaire. Elle labellise des entreprises et des acteurs économiques selon les critères définis dans l'article 3 de la présente charte.

ART. 2

LES ENGAGEMENTS

Les utilisateurs du label en sont aussi les acteurs. Ils participent ainsi à la démarche de marketing territorial. En les fédérant, Origin'Ain favorise leur développement et par extension, celui du territoire.

Les acteurs concernés sont : les entreprises industrielles, et artisanales ayant leur siège et/ou un site de production situé dans le département de l'Ain. Seront aussi concernés certains services.

Les partenaires sont : les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les collectivités locales, les médias, les associations d'accompagnement à l'entrepreneuriat, les pôles de compétitivité.

L'entreprise dont l'un ou les produits est ou sont éligibles à Origin'Ain s'engage à porter le label en le reproduisant sur au moins l'un des supports suivants :

- sur le produit lui-même lorsque c'est possible ;
- sur le packaging du produit ;
- sur le conditionnement du produit ;
- sur sa papeterie (courrier et/ou enveloppe et/ou facture...);
- sur ses outils de communication (plaquettes, vidéo, diaporamas, réseaux sociaux, site web, arguments commerciaux, signature mail...).

Le comité de labellisation s'engage à :

- Promouvoir le label Origin'Ain auprès du grand public ;
- Protéger le label Origin'Ain et ses valeurs ;
- Permettre à l'ensemble des produits labellisés d'accéder aux actions de promotion menées par le Département et ses partenaires (salons professionnels, expositions...).

ART. 3

LES CRITÈRES D'OBTENTION DU LABEL ORIGIN'AIN

Condition préalable :

Votre entreprise doit avoir plus de 4 ans d'existence pour postuler au label. Dans le cas contraire, merci de re-postuler dans le délai indiqué.

Sont éligibles à Origin'Ain :

- 1 • **Les entreprises industrielles** dont les produits manufacturés (ou gammes de produits) prennent leurs caractéristiques principales dans l'Ain ou ont un prix de revient unitaire aindinois supérieur ou égal à 45 % (le PRU - prix de revient unitaire - est défini comme le prix du produit sortie d'usine, d'atelier ou d'exploitation). Les coûts liés à la recherche et au développement sont pris en compte, mais pas ceux liés à la commercialisation.
- 2 • **Les entreprises artisanales :**
 - Détentrices d'un label, d'un trophée, d'un prix/concours, reconnu par la profession et/ou la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, d'une certification, d'un titre, Meilleur ouvrier de France, Maître artisan, Entreprise du Patrimoine Vivant, présence d'un Meilleur apprenti de France.
 - Ayant accueilli, au minimum pendant une semaine, au minimum 3 élèves, stagiaires, apprentis ou des personnes en reconversion professionnelle lors des 4 dernières années.
- 3 • **Les entreprises agricoles** dont les produits naturels (ou gammes de produits) sont extraits ou récoltés ou cultivés ou transformés dans l'Ain, ou dont les animaux sont nés ou élevés ou transformés dans l'Ain.
- 4 • **Les entreprises de services :**
 - Qui réalisent au moins 50% de leur chiffre d'affaire dans l'Ain.
 - Ayant accueilli au minimum 2 élèves, stagiaires, apprentis ou des personnes en reconversion professionnelle lors des 4 dernières années.
- 5 • **Vos événements** pérennes et à fort rayonnement de plus de 4 ans d'existence.

Sont exclus de la labellisation :

- Les produits relevant de la gastronomie locale et les métiers de bouche car ils relèvent de la marque Saveurs de l'Ain.
- Les associations (toutefois, les événements portés par ces structures peuvent l'être, à condition qu'ils respectent le critère 5)

Coopératives et groupements d'entreprises :

Vous pouvez être associés à la démarche Origin'Ain en devenant partenaires du label. Vous pourrez participer à la vie du réseau et promouvoir Origin'Ain auprès de vos adhérents. Contactez-nous à originain@ain.fr

Vous pouvez également demander la labellisation de vos événements à condition qu'ils respectent le critère 5 (cf. ci-dessus).

ART. 4

LE PROCESSUS D'ADHÉSION

La labellisation est délivrée au regard du respect du cahier des charges Origin'Ain par l'entreprise concernée.

Cette adhésion sera délivrée suite à une demande effectuée par l'entreprise : en ligne sur www.originain.fr ou en format papier (cf bulletin d'adhésion joint à la présente charte).

À l'issue de cette demande, trois possibilités s'offrent au demandeur :

- L'entreprise répond aux critères : son adhésion est alors validée par le comité de labellisation.
- L'entreprise ne répond pas totalement au cahier des charges. Une demande de dérogation argumentée peut être formulée par le demandeur. Elle sera alors étudiée par le comité de labellisation.
- L'entreprise ne répond pas au cahier des charges et ne pourra pas être labellisée.



ART. 5

LES MODALITÉS D'ACCÈS AUX USAGES DU LABEL

Les conditions à respecter

- Respect de la réglementation en vigueur
- Respect et adhésion aux valeurs portées par le label

Les valeurs d'Origin'Ain :

- L'innovation : l'Ain est le 3^e département le plus innovant de la région Auvergne Rhône-Alpes. Les entreprises du département consacrent une part importante de leur budget à l'innovation. L'Ain propose aux entreprises un écosystème d'innovation favorisant les projets de recherche et développement.
- La performance : selon une étude réalisée en 2017 auprès de 201 dirigeants d'entreprises implantées dans l'Ain, 89% d'entre eux sont confiants pour leur développement dans l'Ain et 86% sont confiants pour la performance économique de leur entreprise.
- L'adaptation: l'Ain se caractérise par un fort dynamisme entrepreneurial et une qualité de vie préservée pour ses habitants. C'est dans ce contexte que les acteurs économiques de l'Ain ont su s'adapter aux exigences des marchés en profitant au maximum d'une position stratégique du territoire.

Modalités d'adhésion

L'adhésion est gratuite mais fait l'objet d'une contractualisation qui définit l'utilisation de la marque comme un outil de mise en valeur des produits, des process et des services.

ART. 6

DURÉE DE L'ADHÉSION

La durée de l'adhésion est de un an, renouvelable par tacite reconduction. Toutefois, tout changement concernant la nature des produits ou des services devra être signalé par l'entreprise à chaque date anniversaire.

L'entreprise qui renonce à utiliser le label devra en informer le comité de labellisation en précisant, le cas échéant, les raisons motivant sa décision.

ART. 7

LE CONTRÔLE

Le comité de labellisation est l'autorité compétente pour contrôler le bon usage du label par les entreprises et le respect de l'ensemble des engagements pris par ces dernières lorsqu'elles adhèrent au label.

Le contrôle portera sur l'utilisation du bloc label et la conformité des produits vis-à-vis du cahier des charges Origin'Ain

- Des contrôles de suivi pourront être réalisés par le comité de labellisation.

Ces éventuels contrôles s'effectueront sur rendez-vous. L'organisme de contrôle contactera le demandeur afin de fixer une date.

Le jour du contrôle, l'adhérent devra avoir préparé les différents documents nécessaires, à savoir

- les justificatifs prouvant le respect des critères du cahier des charges ;
- si nécessaire, le document certifiant que l'adhérent a obtenu une dérogation pour l'adhésion de son produit à la marque.

ART. 8

LES SANCTIONS

Tout manquement constaté aux engagements ainsi qu'aux valeurs véhiculées par le label pourra donner lieu à une résiliation unilatérale du signataire par l'autorité compétente.

Cette résiliation sera effective au jour de la réception de la lettre recommandée avec effet immédiat obligeant le signataire à faire disparaître, sans délais, le label de tout support (emballage, document, publicité, produits...).

ADHÉRER

Remplissez votre bulletin d'adhésion au label Origin'Ain en vous connectant sur www.originain.fr

CONTACT

Comité de labellisation Origin'Ain

Département de l'Ain, 45 avenue Alsace Lorraine
BP 10114 01003 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél. 04 74 32 32 16 - Mail : originain@ain.fr



AIN⁰¹
le Département